

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2025

RÉSILIENCE DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES ET RENFORCEMENT DE LA CYBERSÉCURITÉ - (N° 1112)

Adopté

N° CS348

AMENDEMENT

présenté par
Mme Le Hénanff, rapporteure

ARTICLE 16

À l'alinéa 1, après le mot :

« au »,

insérer les mots :

« b du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.